



# COMMUNE DE LANHOUARNEAU

Mairie. Place de la Mairie. 29430 LANHOUARNEAU

Tél. 02 98 61 48 87. Fax. 02 98 61 69 17

[COMMUNE.LANHOUARNEAU@wanadoo.fr](mailto:COMMUNE.LANHOUARNEAU@wanadoo.fr)

[www.lanhouarneau.fr](http://www.lanhouarneau.fr)

<b>COMPTE RENDU DE REUNION</b>	<b>Conseil municipal du Jeudi 23 Janvier 2020</b>
<b>Nombre de membres :</b> En exercice : 15 Présents : 8 Votants : 13	<b>Date de convocation : 15 janvier 2020</b> Absents : 0 Excusés : 7

## 1°. Comptes administratifs 2019 des 3 budgets municipaux

### **Budget principal COMMUNE :**

- La section de FONCTIONNEMENT dégage un excédent de 259 229.16 euros
- La section d'INVESTISSEMENT dégage un excédent d'exécution de 29 982.15 euros
- Le solde des restes à réaliser est de - 170 757.00 euros

La commission des finances prendra conseil auprès du Trésorier pour déterminer la manière d'affecter ces résultats au BP 2020.

### **Budget annexe ASSAINISSEMENT :**

- La section d'EXPLOITATION dégage un déficit de - 6 945.12 euros
- avec l'excédent antérieur de 2018 de 9 546.11 euros
- cela donne un résultat comptable de 2 600.99 euros
- La section d'INVESTISSEMENT dégage un excédent d'exécution de 95 923.59 euros
- Le solde des restes à réaliser est de - 87 000.00 euros

La commission des finances prendra conseil auprès du Trésorier pour déterminer la manière d'affecter ces résultats au BP 2020.

### **Budget LOTISSEMENT :**

- La section de FONCTIONNEMENT est équilibrée à 0.00 euros
- La section d'INVESTISSEMENT dégage un excédent d'exécution de 68 029.68 euros
- Il n'y a pas de restes à réaliser

La commission des finances reportera l'excédent d'investissement sur le BP 2020

## 2°. Autorisations de dépenses avant le vote des budgets primitifs

Pour assurer la bonne continuité des services, le conseil municipal autorise le Maire à faire procéder à des dépenses d'investissement à hauteur du ¼ des crédits inscrits aux budgets 2019, soit un détail comme suit :

Pour le budget principal COMMUNE :

chapitres comptables	budgetisé en 2019	dépenses autorisées avant BP 2020
16. emprunts et dettes	70 196,15	17 549,04
20. immos incorporelles	109 347,12	27 336,78
204. subventions d'équipements	46 250,00	11 562,50
21. immos incorporelles	33 750,00	8 437,50
23. immos en cours	390 697,94	97 674,49
27. autres immos financières	1 000,00	250,00

Pour le budget ASSAINISSEMENT

chapitres comptables	budgetisé en 2019	dépenses autorisées avant BP 2020
16. emprunts et assimilés	9 500,00	2 375,00
203. frais d'études	11 000,00	2 750,00
23. immos en cours	94 000,42	23 500,11

Pour le budget LOTISSEMENT :

chapitres comptables	budgetisé en 2019	dépenses autorisées avant BP 2020
040. opérations d'ordre de transfert entre sections	150 000,00	37 500,00

### **3°. Adhésions et contrats 2020**

Le conseil municipal a autorisé la signature :

- Du renouvellement de contrat avec A.P.A. pour la dératisation et la désourisation pour un montant de 2 734.90 euros TTC
- Le renouvellement du contrat avec les Genêts d'Or pour :
  - o L'entretien de l'espace vert autour du bassin de rétention situé rue Per Jakez Helias pour un montant de 1 007.50 euros TTC
  - o L'entretien des espaces verts autour de la station de traitement des eaux usées, pour un montant de 2 838.53 euros TTC

Le conseil municipal a également validé l'adhésion de la Commune à :

- L'association des maires ruraux du Finistère pour un montant de 100 euros
- L'association des Maires du Finistère pour un montant de 420.76 euros

#### **4°. Convention avec l'entreprise SUEZ**

La Commune va signer une convention avec SUEZ, entreprise fermière qui gère le réseau d'eau potable, pour le contrôle et la maintenance des 18 poteaux incendie qui sont répartis sur le territoire communal.

Chaque année, 6 poteaux d'incendie seront assurés, pour un montant de 62 euros HT par poteau. La convention prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2020, pour une durée de trois années.

#### **5°. Convention cadre avec le CDG29**

Le CDG29 propose des services facultatifs en plus des missions obligatoires qui lui reviennent, liés à la gestion des ressources humaines des collectivités locales du Finistère.

Cette nouvelle convention revoit les conditions d'exercice de ces services et leur accès par les collectivités, en raison des évolutions règlementaires intervenues ces dernières années.

Le conseil municipal approuve cette nouvelle convention qui recadre le recours aux prestations facultatives du CDG29, sachant que celles-ci font l'objet d'une demande de la collectivité, selon les besoins ponctuels, et qu'un devis sera approuvé avant sa mise en œuvre.

#### **6°. Dates à retenir :**

- **Jeudi 5 mars 2020** : conseil municipal à 17H en mairie pour le **vote des budgets primitifs 2020** (COMMUNE, ASSAINISSEMENT et LOTISSEMENT)
- **Dimanche 15 mars 2020 de 8H à 18H** : **premier tour de scrutin des élections municipales**
- **Dimanche 22 janvier 2020 de 8H à 18H** : **second tour des élections municipales**, si nécessaire
- **installation du nouveau conseil municipal** : date à préciser : entre le vendredi et dimanche qui suit le jour du scrutin à l'issue duquel le conseil a été élu au complet.